

Le bulletin d'information des
assurés de la SVE

ÉDITORIAL

Madame, / Monsieur, chers assurés,

Une année de prévoyance très chargée touche à sa fin. C'est ainsi que la **révision de l'AVS (AVS 21)** a entraîné des adaptations dans le Règlement de prévoyance de la SVE. Veuillez comparer l'article ci-dessous et l'annexe correspondante.

Sur notre site web, nous vous expliquons brièvement le **système des trois piliers**. Nous avons mis en ligne un nouveau film à ce sujet (voir p. 2). Sur cette même page, nous vous annonçons un **changement au sein de l'équipe de conseil à la clientèle**.

Bonnes fêtes et à votre santé!

Nous souhaitons à toutes et à tous, assurés et retraités, de joyeuses fêtes et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année – et surtout, de rester en bonne santé!



Pedro Fischer
Directeur de la
communication et
du marketing



UN TAUX D'INTÉRÊT ATTRAYANT

3% d'intérêt pour l'avoir de vieillesse



Le 6 décembre 2023, le Conseil de fondation de la SVE a décidé de rémunérer l'avoir de vieillesse des personnes assurées au 31 décembre 2023 et de celles qui prennent leur retraite au 1^{er} janvier 2024 à un taux de **3%**. Par rapport au taux d'intérêt minimal LPP 2023, qui s'élève à 1%, cela correspond à une rémunération supérieure de 2%. **Additionné au taux de 2% crédité en cours d'année – au mois de mai –, cela représente un taux attrayant de 5%.** ■

LE LIEN DU MOIS

«mypkSVE»

Avec notre portail des assurés «mypkSVE», vous êtes connecté-e à la SVE rapidement et en toute sécurité. Vous pouvez ainsi calculer vous-même les effets de votre rachat volontaire dans la caisse de pension. Vous n'êtes pas encore enregistré-e? Vous pouvez le faire tout simplement sous

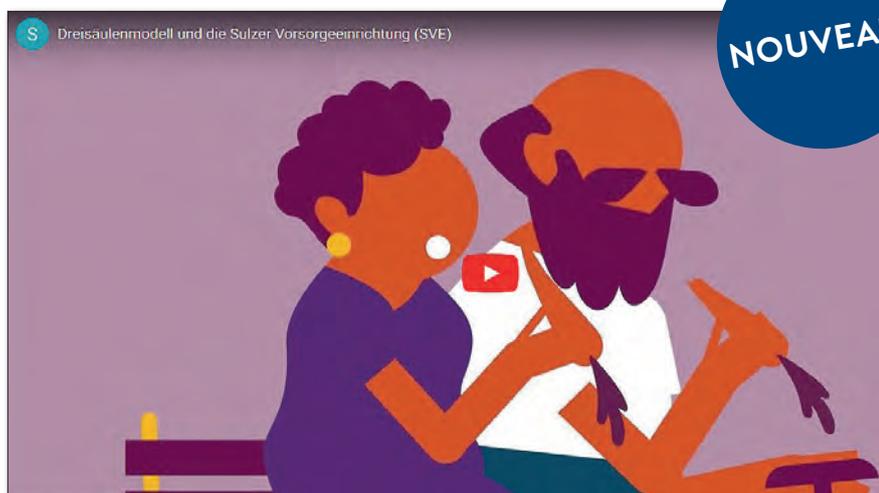
→ mypk.sve.ch/LoginVT?0

Cela en vaut la peine!

LA SVE ET SES FILMS EXPLICATIFS

De petits films pour expliquer la prévoyance vieillesse

Le système suisse des trois piliers et la SVE



NOUVEAU!

LIENS SUR INTERNET

Tous les films sont disponibles sous les liens suivants, en français, en allemand et en anglais.

Choisissez le lien qui vous convient:

→ Allemand: <https://www.sve.ch/Versicherte/Services/Erklarvideos>

Français: <https://www.sve.ch/FR/FR/infomovie>

Anglais: <https://www.sve.ch/EN/EN/infomovie>

Jetez-y un coup d'œil et laissez-vous inspirer...

Les films web de la SVE – courts et craquants

Pour expliquer rapidement et clairement, et permettre à ses assurés de mémoriser les thèmes de la prévoyance, la SVE utilise depuis quelque temps des films explicatifs. Car, en combinant l'image et le son, il est même

La SVE propose aussi d'autres petits films sur le système de prévoyance.

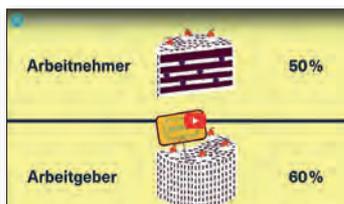
possible de présenter brièvement et efficacement des thèmes complexes. Sur le site web de la SVE, nous proposons une sélection de petits films qui informent de manière divertissante des principaux thèmes de la prévoyance. ■

PROPRIÉTAIRE GRÂCE AU CAPITAL DU 2^e PILIER



Comment employer les fonds de votre caisse de pension pour l'achat d'une maison ou d'un appartement.

PLANS D'ÉPARGNE POUR UNE MEILLEURE RENTE



Apprenez quels sont les avantages de nos plans d'épargne pour nos assurés (Plan de base, Plan Confort et Superplan).

RACHATS DOUBLEMENT AVANTAGEUX

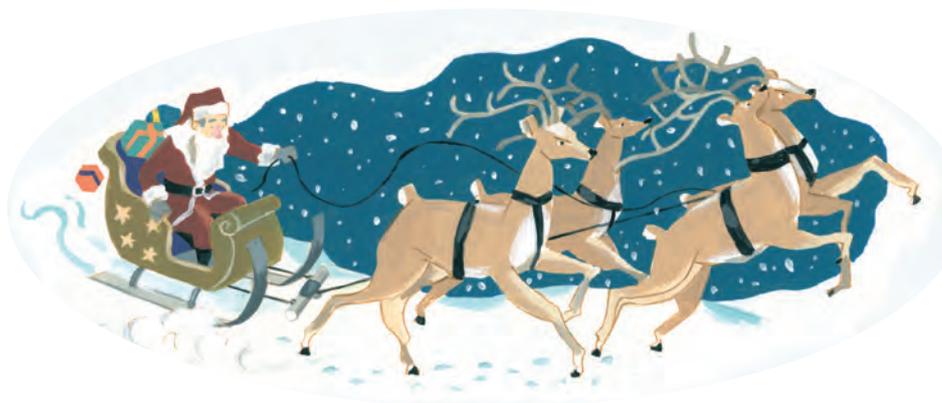


Grâce à des contributions volontaires, vous optimisez votre situation financière à l'âge de la retraite ainsi que vos impôts actuels.

LA RETRAITE EXPLIQUÉE SIMPLEMENT



Il y a retraite et retraite. Grâce aux nombreuses options que nous proposons, vous pouvez faire les choses comme il faut – ou pas.



CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE L'AVS POUR LA SVE

Modifications du règlement de prévoyance

Le 1^{er} janvier 2024, la 25^e réforme de l'AVS (AVS 21) entrera en vigueur. Elle implique des adaptations dans la prévoyance professionnelle (LPP). Le Conseil de fondation a approuvé les modifications nécessaires dans le règlement ainsi que dans les plans de

prévoyance de la SVE en juin 2023. Lors de la révision du règlement, d'autres modifications ont été apportées pour répondre au besoin des personnes assurées et certaines dispositions s'étant avérées inappropriées dans la pratique ont été remaniées. Une écri-

ture respectueuse du genre a été en outre introduite. Ces mesures entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024. ■

→ Vous trouverez de plus amples détails dans le bulletin d'information ci-joint.

CHANGEMENT AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE CONSEIL À LA CLIENTÈLE

Après 3 années ½ d'intense activité auprès de la SVE, **Aleksandar Spasic** nous a quittés, fin août 2023, pour relever un nouveau défi dans un autre domaine de la prévoyance professionnelle. Nous le remercions de son engagement précieux et du travail accompli au sein de l'équipe de conseil à la clientèle et lui adressons nos meilleurs vœux pour son avenir.



Aleksandar Spasic



Daniel Sieber

Nous nous réjouissons d'accueillir, en la personne de **Daniel Sieber**, un successeur engagé et qui a fait ses preuves. Il a travaillé pendant une dizaine d'années auprès de la Caisse de pension BVK, en tant que conseiller à la clientèle et a été instruit, dès septembre, de ses nouvelles fonctions à la SVE. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction dans ce travail exigeant et stimulant. ■

IMPORTANT

Montants limites annuels

Conformément au règlement de la SVE, le Conseil de fondation fixe les montants limites annuels. L'an prochain, les rentes AVS/AI n'augmenteront pas. Les montants limites pour l'année 2024* restent donc inchangés. ■

	2023/2024 Plan de prévoyance Classic	2023/2024 Plans de prévoyance Basis, Medium, Premium
Montant maximal du salaire annuel déterminant pour le calcul du salaire assuré	152 868	152 868
Salaire minimal	22 050	22 050
Déduction de coordination maximale	25 320	25 725
Salaire assuré minimal	13 230	13 230
Salaire assuré maximal	127 548	127 143

*données en CHF

LA SVE ...

... VOUS SOUHAITONS ...

... DE JOYEUSES FÊTES!

IMPRESSIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE



Nous vous présenterons ici, à intervalles réguliers, des photos de la vie professionnelle des entreprises affiliées à la SVE. Il s'agit de photos des usines Zimmer Biomet, EQUANS, Burckhardt Compression ainsi que du Centre de formation de Winterthur (azw), que nous utiliserons à l'avenir pour des publications ou sur internet.

IMPRESSUM | «News» est le bulletin d'information des assurés de l'Institution de prévoyance Sulzer (SVE). *Edité par:* Institution de prévoyance Sulzer | *Rédaction:* «SVE News», case postale 414, 8401 Winterthur | *Responsable de la rédaction:* Pedro Fischer | *Feed-back:* auprès de l'éditeur ou e-mail à info@sve.ch | *Production:* Nigg Regli, Zurich | *Photos:* photoworkers.ch | *Illustrations:* Eugen U. Fleckenstein | *Concept:* Agence Tollkirsch, Winterthur | *Conception graphique, correctorat:* clauderotti layout & grafik, Unterägeri | *Lithos:* Daniela Hugener, Alosen | *Version française:* Nicole Viaud, Ennetbaden | *Impression:* Printimo AG, Winterthur | *Parution:* «SVE News» paraît quatre fois par an en français et en allemand. | *Tirage:* env. 450 exemplaires | *Prochaine édition:* avril 2024